

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

Le 10 Juin 2009

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :** 20

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :** 13

**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS**

**- AYANT DONNE POUVOIR :**

✓ Pouvoir de Monsieur Jean-Louis GRAND à Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD (de la délibération n° 2009-42 à 2009-45)

✓ Pouvoir de Madame Christiane JAYMOND à Monsieur Gilles FLANDIN (de la délibération n° 2009-42 à 2009-46)

**- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :**

✓ 2 délégués titulaires représentés par des suppléants (de la délibération n° 2009-42 à 2009-46)

✓ 1 délégué titulaire représenté par un suppléant (de la délibération n° 2009-42 à 2009-45)

*Le Lundi 22 Juin 2009 à 19 heures*, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sainte-Foy-Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs Damien PERRY (de la délibération n° 2009-43 à la délibération n° 2009-46), Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (Bourg-Saint-Maurice) Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)

Monsieur Nicolas GAIDE (Montvalezan)

Messieurs Raymond BIMET, Henri ANSELME-MARTIN, Jean-Louis AUGAGNEUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD et Albert REVIAL (de la délibération n° 2009-42 à la délibération n° 2009-45) (Villaroger)

Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes)

Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

Monsieur Jean-Louis OTTOBON

Monsieur Jean-Louis GRAND (pouvoir donné à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

Madame Christiane JAYMOND (pouvoir donné à Gilles FLANDIN)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20090622-2009-44-DE
Date de signature : -
Date de réception : 10/07/2009

2009-44 - ZAC des Colombières - Approbation des compromis de vente  
et autorisation donnée au Président de les signer

**N° 2009-44 - ZAC DES COLOMBIERES -  
APPROBATION DES COMPROMIS DE VENTE  
ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LES SIGNER**

Rapporteur : Monsieur Raymond BIMET

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise s'est engagée dans la construction d'une Zone d'Aménagement Concertée située aux Colombières - commune de Bourg Saint Maurice. A ce titre, la collectivité s'est portée acquéreur de l'ensemble des parcelles concernées par cette opération. Des marchés de travaux ont également été signés pour permettre la réalisation d'une route d'accès ainsi que les aménagements nécessaires à l'exploitation de cette voirie nouvelle (réseaux, éclairage...).

Les parcelles sont actuellement en cours de vente. Le tarif a été fixé à 60,00 € H.T./m2 .

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **d'approuver** les compromis de vente à intervenir avec les clients
- **d'autoriser** le Président à signer les compromis de vente ainsi que tous les actes relatifs à ces opérations.

Le Conseil communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** les compromis de vente à intervenir avec les clients
- **AUTORISE** le Président à signer les compromis de vente ainsi que tous les actes relatifs à ces opérations.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Gérard MATTIS**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président

